

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 Avril 2025

48x25

CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE **SISE AU CIMETIERE DES CADENEAUX** **EN CONCESSION PERPETUELLE** **Monsieur Evrard MERIAUX**

Monsieur Evrard MERIAUX, domicilié aux Pennes Mirabeau (Bouches du Rhône) 3 Rue Sainte-Claire, avait acquis à la date du 05 Novembre 1997 une concession trentenaire située au cimetière des CADENEAUX, Carré 9 Rang EST N°24 pour la somme de 1994 Francs.

A la date du 24 Février 2025, les Hoirs de Monsieur Evrard MERIAUX représentés par Madame Elise MERIAUX née LANSIAUX, demandent à la commune la conversion de la concession trentenaire en perpétuelle.

Conformément à l'article L 2223-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les trentenaires sont convertibles en concessions de plus longue durée. Toutefois, il doit être défalqué du prix actuel de la concession perpétuelle une somme égale à la valeur qui représente la concession convertie, compte tenu du temps restant encore à couvrir jusqu'à expiration soit la somme de 39 Euros qui sera remboursée aux Hoirs de Monsieur Evrard MERIAUX représentés par Madame Elise MERIAUX née LANSIAUX, au titre de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- APPROUVE le remboursement aux Hoirs de Monsieur Evrard MERIAUX représentés par Madame Elise MERIAUX née LANSIAUX
- PRECISE que les crédits nécessaires à ce remboursement sont prévus au budget.
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
Audrey VILLE

LE MAIRE
Michel AMIEL